



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>60104</b>	De <b>Mme Valérie Lacroute</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, redressement productif et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Numérique
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > Internet	<b>Analyse</b> > transition numérique. conseillers. modalités.
Question publiée au JO le : <b>08/07/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>09/12/2014</b> page : <b>10362</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b>		

### Texte de la question

Mme Valérie Lacroute interroge M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur le programme « transition numérique », lancé en novembre 2012 à destination des PME, TPE, commerçants et artisans, et en particulier sur l'un des objectifs fixés initialement : la constitution d'un réseau actif d'un millier de conseillers publics et parapublics à la fin 2013. Elle souhaite, d'une part, connaître l'état d'avancement de ce programme et en obtenir un premier bilan et, d'autre part, savoir si cet objectif de création d'un réseau de conseillers publics a été rempli et connaître les modalités de recrutement de ces agents.

### Texte de la réponse

Contrairement aux grandes entreprises, les petites entreprises n'ont pas toujours la capacité de s'appuyer sur des employés spécialisés dans les technologies de l'information. Faute de temps, certains chefs d'entreprise n'engagent pas toujours spontanément une réflexion, aujourd'hui incontournable, sur la place du numérique dans leur activité. Le programme Transition Numérique a donc été lancé il y a un an dans le but de renforcer l'accompagnement des petites entreprises. Piloté par le ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique, ce programme mobilise des partenaires nombreux. Au contact quotidiennement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME), les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métier et d'artisanat, les centres de ressources, les cyber-bases, les offices de tourisme ou encore les centres de gestion agréés sont les mieux placés pour accompagner les PME dans leur transition numérique. Ces structures sont donc au cœur du programme. Dans ces différentes structures, un réseau national de conseillers au numérique est construit mois après mois, sur les effectifs existants. Début 2014, environ 900 conseillers étaient d'ores et déjà mobilisés dans le cadre du programme (360 conseillers dédiés à l'accompagnement des TPE/PME sur les sujets numériques et 540 conseillers plus généralistes). En rejoignant le programme Transition Numérique, ces conseillers accèdent à des ressources (supports de formation préparés par le centre d'études et de formation des assistants techniques du commerce des services et du tourisme dans le cadre d'une convention passée avec la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), conférences web - webinars - organisées par des industriels réunis au sein de l'association Transition Numérique Plus, etc.) qui doivent leur permettre de mieux accompagner les TPE et PME qu'ils rencontrent au quotidien dans leur transition numérique. Dans chaque région, un centre de ressources référent, souvent d'ores et déjà doté d'une forte compétence dans le domaine du numérique, a été identifié pour animer localement ce nouveau réseau. Depuis l'été 2013, au moins un centre de ressources a été identifié dans chaque région (la liste des centres de ressources est disponible sur [www.transition-numerique.fr](http://www.transition-numerique.fr)) :



chambre de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées, Espace Numérique Entreprises de Lyon, Echangeur PME Ile-de-France, etc.